

Quels
services collectifs
dans les Centres de
Service Social
Wallons autonomes ?



Présentation des Services collectifs des Centres de Service Social Wallon autonomes

2012



Avec le soutien financier de la Ministre de la Santé,
de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, de
la Région wallonne.

Version du
21/11/2012

Préambule

Outre le travail individuel, les Rapports d'activités des Centres de Service Social wallons reprennent différents modes d'interventions dont l' « action sociale de groupe », le « travail communautaire », le « travail de coordination », le « travail de réseau » et les « services collectifs ». Vous trouverez, ci-après, la définition de ces différents modes d'interventions.

L'ouverture du travail individuel aux autres modes d'interventions s'est notamment développée grâce aux partenariats élaborés avec les Relais sociaux, le Plan de cohésion sociale, ...

Afin de vous guider, ce document vous présente les « services collectifs » mis en oeuvre par les différents CSSW et leurs antennes. Il est corrigé chaque année, tenant, ainsi, compte de l'évolution des services proposés.

Actions sociales de groupe et le travail communautaire

Le dénominateur commun entre les « actions sociales de groupe » et le « travail communautaire » est la participation active des usagers aux actions/réunions.

Plus précisément,

- **les « actions sociales de groupe »** sont des actions initiées spontanément par un ou plusieurs bénéficiaires, ou suscitées par le travailleur social. Ces groupes peuvent être des groupes d'usagers ou avec des usagers. Leurs effets sont limités au groupe de personnes le constituant (ex : info-santé, fêtes de St-Nicolas, de Noël, art culinaire, Equipe découverte,...). Ces actions relèvent du niveau micro. Elles concernent de petits groupes.
- **le « travail communautaire »**, quant à lui, est un travail de groupe (soit spontané, soit suscité) qui exerce des effets sur l'environnement du groupe, tels le quartier, un autre groupe, ... (ex : fête de quartier, ...). Ce type de travail relève du niveau macro. Le champ d'actions est plus large.

Travail de coordination et travail de réseau

Le dénominateur commun entre le « travail de coordination » et le « travail de réseau » est la rencontre entre professionnels de services extérieurs pour améliorer et développer des collaborations.

Plus précisément,

- **le « travail de coordination »** se définit comme étant des réunions/des entretiens téléphoniques de professionnels originaires de services différents pour développer et améliorer des collaborations et procéder collectivement à l'analyse de cas/de situations. L'objectif de ces réunions est de décider collectivement d'actions/d'un accompagnement à entreprendre, et ce de façon concertée avec l'utilisateur (ex : triangulation autour de la situation particulière d'un usager,...). La présence de l'utilisateur à ces réunions n'étant pas obligatoire. Ce travail relève du niveau micro. Il est centré sur l'utilisateur, la famille.
- **le « travail de réseau »**, quant à lui, se définit comme étant des réunions de professionnels de différents services/associations/réseaux pour développer et améliorer des collaborations et réfléchir collectivement à une problématique sociale. L'objectif poursuivi est l'impact politique (ex : les réunions avec le CIRE, le Relais social/santé, le Plan de cohésion social, le Conseil consultatif du social, le Carrefour liégeois des services sociaux, l'ICSSW,...). Ce travail relève du niveau macro. Il est centré sur une problématique sociale et dirigé vers le politique.

Services collectifs

Les services collectifs sont des services qui visent à apporter des réponses collectives à des problématiques individuelles (ex : magasins sociaux, lavoirs, épiceries sociales, écoles de devoirs, ...). Leur structure n'est pas obligatoirement localisée dans les Centres . Certains de ces services collectifs pourraient s'inscrire dans le cadre de projets d'économie sociale.

Michel Hemmercyckx
Coordinateur sectoriel CSSW

Aide aux Personnes Déplacées

Cours de français

Cours d'alphabétisation et de français langue étrangère, activités socioculturelles, informations sociales aux étudiants et tables de conversation visant à renforcer les acquis linguistiques, à créer du lien social et à ouvrir aux apprenants une fenêtre sur la société d'accueil. Les élèves sont orientés par le service social ou par le bouche à oreille.

Hébergement de demandeurs d'asile en logement privé

Accueil de demandeurs d'asile orientés par Fedasil dans le cadre d'une convention signée entre le CIRE et Fedasil.

A l'Aire libre

Deux magasins de seconde main situés :

- Rue Puis-en-Sock 13/15, à 4020 Liège
- En Féronstrée 119, à 4000 Liège.

Parlons emploi en français

Projet qui poursuit l'objectif de lever l'obstacle de la langue dans le processus d'insertion socioprofessionnelle de stagiaires d'origine étrangère et de donner l'activation nécessaire à l'activation professionnelle.

Centre Liégeois de Service Social

Cours de français (Cap-Migrant)

Ces cours ont pour objectifs de faciliter l'intégration de personnes d'origine étrangère à la vie d'un quartier, d'une ville, de la Belgique ; de permettre les échanges interculturels ; de rompre l'isolement social.

Cours de français langue étrangère et initiation à la vie sociale : 2 groupes d'apprenants, débutants (5 matinées par semaine) et avancés (4 après-midi par semaine). Cycles de septembre à juin.

Public cible : personnes originaires de pays hors Union Européenne, primo-arrivants alphabétisés dans le pays d'origine, en situation sociale précaire. Les groupes sont mixtes (hommes et femmes de différentes origines).

Prise de rendez-vous par téléphone au 04/222.36.16 entre 9h30 et 12h.

Aide aux personnes à mobilité réduite : service d'entraide (Télé-service-Liège)

Ce service vise la rupture de l'isolement et l'amélioration de l'accessibilité de tous aux soins de santé et aux loisirs en facilitant les déplacements de personnes à mobilité réduite (PMR).

Déplacement des PMR par des bénévoles ayant un véhicule personnel ; déplacement porte à porte par véhicule adapté, conduit par un chauffeur, salarié pour les personnes handicapées voiturées, sous conditions de la convention TEC.

Demande de déplacements en contactant les permanences téléphoniques du service du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04/342.03.47.

Service transport enfants malades et handicapés (Télé-service-Liège)

Ce service renforce les liens de citoyenneté entre les personnes en bonne santé et des enfants malades ou handicapés.

Déplacements des enfants malades ou handicapés par des bénévoles utilisant leur véhicule personnel.

Demande de déplacements à la permanence téléphonique au 04/342.03.47 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Mise à disposition de trois lits d'hébergement (Fleur)

Trois lits d'hébergement pour personnes grandement précarisées et/ou sortant de prison. Réponse en vue de contribuer à la lutte contre l'errance et le sans-abrisme, entre autres à la sortie d'un établissement de détention ou de soins.

Contactez Monsieur H. Roberti au 04/227.65.16.

Accès à la culture

En partenariat avec «Article 27» via le Relais social du Pays de Liège

Hébergement des demandeurs d'asile en logement privé

Accueil de demandeurs d'asile orientés par Fedasil dans le cadre d'une convention signée entre le CIRE et le Ministère de l'Intégration Sociale.

Vestiaires, livres, jouets, brocantes sociales (Fleur, Maison de Fragnée, SSLg-Ouest, Accueil-Botanique, SS-Laveu)

Faciliter l'accès des personnes précarisées à un mieux consommer à prix modiques, en renforçant la solidarité entre tous et en luttant contre le gaspillage, est l'objectif de ces différentes offres.

Les horaires d'ouverture de ces services sont consultables sur le site www.clss.be ou en téléphonant à la coordination au 04/265.61.15.

Aide déménagement et emménagement (Fleur)

Ce service «meubles» a pour objectif de permettre aux personnes à faibles revenus de déménager à « petits prix ».

L'objectif est de lutter contre le sans-abrisme et toutes ses conséquences.

Toutes les demandes sont à adresser au service social (04/227.47.98).

Parlons emploi en français

Temps de rencontre permettant à chacun de se poser, de se réchauffer physiquement et moralement, de recréer des liens sociaux, de prendre un repas chaque matin ou les jours de fête. Ces moments de rencontres privilégiés contribuent au développement du mécanisme de cohésion sociale.

Ce service s'effectue en partenariat avec le Relais social du Pays de Liège.

Les horaires d'ouverture de ces services sont consultables sur le site www.clss.be ou en téléphonant à la coordination au 04/265.61.15.

Aide alimentaire (SS-Laveu, SSLg-Ouest, Maison de Fragnée, Accueil-Botanique)

L'objectif de ce service est de répondre aux besoins élémentaires de personnes sans ressources (sur base d'une enquête sociale et avec un accompagnement social).

Ce service s'effectue en partenariat avec la Banque Alimentaire et le BIRB.

Informations accessibles auprès des assistants sociaux des services organisateurs.

Centre de Service Social de Namur

La Cigogne – magasin social

Notre magasin est ouvert le jeudi de 14h à 16h. Les usagers y ont accès sur présentation d'une carte délivrée par un service social namurois avec lequel le CSSN a établi une collaboration. Seules les personnes en difficulté financière y ont accès. Une fois l'accès-pass délivré par le CSSN ou un autre service namurois (CPAS, Ville de Namur, Mutualités socialiste et chrétienne, ONE, maisons d'accueil...), l'utilisateur peut se rendre au magasin quand cela lui convient.

Les renseignements peuvent être pris directement au CSSN.

Les logements d'insertion : 7 logements confiés à l'AIS de Namur

Le CSSN est propriétaire de 2 immeubles (5 logements 2 chambres, 1 logement 1 chambre et 1 studio) dont il a confié la gestion à l'AIS locale. Le Centre prend cependant en charge le suivi social des locataires qui en font la demande. Pour 3 des appartements 2 chambres, les loyers sont fixés à 20 % du revenu des locataires. Pour les autres logements, le loyer est fixe, mais reste très inférieur aux prix du marché locatif privé (exemple : un appartement 2 chambres pour moins de 300 € par mois).

Service « domicile de référence pour Bateliers et voyageurs »

Pour avoir accès à la sécurité sociale, une inscription au registre national est obligatoire. Sous certaines conditions, les personnes sans résidence fixe peuvent avoir une adresse de référence équivalente. Le service de la batellerie et des gens du voyage peut remplir ce service.

A noter

Le CSSN a conclu plusieurs conventions avec des services collectifs extérieurs au Centre :

- le CSSN peut orienter les personnes au « Resto du cœur » et prendre en charge les repas (octroi de tickets-repas).
- le CSSN peut également octroyer des tickets-repas pour un autre restaurant social à Jambes, « Les Sauverdias ».
- le CSSN peut orienter les personnes vers la Conférence de St-Vincent de Paul avec un document de prise en charge de repas ou de colis alimentaires.
- le CSSN a une convention avec la coopérative alimentaire namuroise «La Fourmi». Ce magasin, tenu par des bénévoles, est ouvert 3 jours par semaine aux personnes qui ont un accès-pass délivré par un service social collaborateur. Le CSSN peut délivrer cet accès-pass.
- le CSSN peut orienter les personnes vers un vestiaire des Sœurs de la Charité avec un mot du service social.
- le CSSN peut orienter les SDF vers le vestiaire de la Croix-Rouge de Namur avec un document spécifique.
- le CSSN est aussi en convention avec une pharmacie et un fournisseur de combustibles.
- le CSSN est également partenaire de «Article 27», asbl qui oeuvre en faveur de l'accès à la culture pour tous.

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

« APD » - Coordination

Rue Jean d'Outremeuse, 93 – 4020 Liège
tél : 04/342.14.44 – fax : 04/340.00.90
contact@aideauxpersonnesdeplacees.be
www.aideauxpersonnesdeplacees.be

CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE NAMUR

« CSSN » - Siège social et Coordination

Rue Rupplémont, 20 – 5000 Namur
tél : 081/22.73.30 – fax : 081/22.64.27
schlupeppmann.sylvia@skynet.be
www.cssn.be

CENTRE LIÉGEOIS DE SERVICE SOCIAL

« CLSS » - Siège social et Coordination

Rue des Bruyères, 127 – 4000 Liège
tél : 04/229.79.43 - clss.asbl@gmail.com
www.clss.be

